



## COMPTE RENDU

### CONSEIL DE QUARTIER SAINT-NAZAIRE SAINT-MARC (Mairie Annexe de Saint-Marc – Salle des mariages)

#### RÉUNION EXCEPTIONNELLE DU 18 NOVEMBRE 2009

#### **Étaient présents :**

Jacqueline PERRIN	Adjointe au Maire, chargée du quartier Saint-Nazaire Saint-Marc
Gérard BALLARIN	Collège des habitants
Bernard BERTHAUD	Collège des représentants associatifs
André BERTHO	Collège des représentants associatifs
Michel FEUILLADE	Collège des habitants
Francis GOUBAN	Collège des habitants
Colette HERBRETEAU	Collège des habitants
Claude PASQUIER	Collège des habitants
Yves RYO	Collège des représentants associatifs
Patrick SOURD DE VILLODON	Collège des habitants

#### **Étaient excusés :**

Jean-Luc LEROY	Collège des habitants
Stéphane NOUVEL	Collège des représentants associatifs
Franck OLIVIER	Collège des représentants associatifs

#### **Assistaient également :**

Anne-Véronique MEYER	Direction des Relations aux Habitants – Unité Vie des Quartiers
Monsieur THOMAS	Représentant l'association des commerçants de Saint-Marc

Le court délai entre l'envoi de la convocation et la date de réunion explique l'absentéisme.

M. Jean-Jacques LUMEAU, Adjoint au Maire en charge de la Gestion urbaine, des espaces publics, des déplacements, de la circulation et du stationnement, s'est fait excuser.

Mme PERRIN présente l'objet de cette réunion exceptionnelle du conseil de quartier : la validation et l'implantation des panneaux de Saint-Marc sur Mer.

## **I - VALIDATION DES PANNEAUX TOURISTIQUES**

M. RYO rappelle que l'Association "Culture Loisirs" comporte une quarantaine d'artistes semi-professionnels, dont quatre ont travaillé sur les projets de panneaux touristiques pour le quartier de Saint-Marc.

Fin août, le groupe a rencontré M. le Maire avec Mme PERRIN, pour lui présenter les esquisses. Le principe de réalisation a été acquis sans aucune restriction.

De mi-septembre à mi-octobre, les propositions ont été soumises aux habitants, en mairie annexe. Des avis, remarques et suggestions consignées dans un cahier, a été tirée une synthèse qui a servi de base au travail de collaboration entre les artistes et le graphiste.

Les dimensions des panneaux seront d'environ 1,20 m sur 0,85 m, ils seront traités anti-tag; leur conformité a été vérifiée avec la Direction de l'Espace Public.

Le dessin final, en quatre couleurs (du jaune au marron) est présenté aux membres du conseil de quartier. Il fait l'unanimité et tous félicitent les artistes.

Ce modèle est déposé auprès de l'INPI, il ne peut donc être fait aucune utilisation commerciale.

## **II - IMPLANTATION**

Mme PERRIN fait l'historique des événements de l'été et rappelle la nécessité de remettre la signalisation routière de l'agglomération en conformité avec le Règlement National de la Circulation, les constructions récentes ont, en effet, modifié les limites de l'agglomération.

Mme PERRIN précise que ces panneaux sont des panneaux touristiques et non des panneaux de limite de quartier, qu'ils sont prévus au nombre de trois et qu'ils devront être installés selon les contraintes suivantes :

- sur les axes d'accès à Saint-Marc et proches du centre et des commerces,
- sur le domaine public,
- dans un espace dégagé et sans panneau publicitaire,
- sans gêner la visibilité pour la circulation.

Dans ces conditions, l'implantation qui a été retenue est la suivante :

- en provenance de Gavy, avant le Fort de l'Eve au niveau de la patte d'oie,
- en provenance d'Océanis, au carrefour du chemin du Pont d'Y,
- en provenance de Pornichet, au niveau du parking des Jaunais.

Un panneau supplémentaire est demandé par la majorité des membres au carrefour de la route de Bécac et de la rue de la Villès Bousseau. La réponse de la municipalité est de s'en tenir aux trois panneaux précédemment retenus.

**Quelques remarques :**

Mme PERRIN précise qu'il reste à sélectionner la société chargée de la fabrication dans le respect du cahier des charges.

Il est suggéré qu'une large communication soit faite auprès des habitants pour présenter cette démarche.

Saint-Nazaire, le 07 décembre 2009

